Congo Research Papers
Journal des publications scientifiques
www.congoresearchpapers.net

CRP

Apport d’une institution de microfinance dans la réduction de la pauvreté : cas de la mutuelle chrétienne d’épargne et de crédit à Bandundu ville

*Simon KILAPI LUMANA**

**Assistant à la faculté des sciences économiques de l’Université de Bandundu*

Résumé

La microfinance est une des pistes de solution pour atteindre l’un des objectifs du millénaire, dans la mesure où elle a pour mission, la collecte de l'épargne, la location de coffre-fort, les actions de formation, les opérations de crédit-bail et l'octroi de micro-crédits à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productrices ou génératrices de revenus. Ce travail consiste en une étude descriptive et transversale à visée analytique de la population bénéficiaire des services de la MUCEC/COOPEC. L’échantillonnage non probabiliste de commodité nous a permis de prélever un échantillon de 100 personnes. Pour réaliser cette étude, nous avons recouru aux méthodes historiques et systémiques, les techniques documentaires nous ont permis de rassembler la documentation nécessaire pour cette étude, les ouvrages, les revues, les états financiers de la MUCEC/COOPEC et la technique d’interview nous a permis de discuter avec les différents acteurs bénéficiaires de crédits et gestionnaires de la microfinance. Nous avons trouvé que 26% des bénéficiaires de crédit sont des commerçants, 7% des bénéficiaires enquêtés étaient exclus du marché du travail, 13% d’entre eux travaillent informellement, 20% des bénéficiaires (chef des ménages) ont un travail formel (fonctionnaires et autres) ; 15% sont des agriculteurs et 8% des bénéficiaires se retrouvent parmi les conducteurs des motos, des bicyclettes, des chariots, coiffeurs, etc. (Services). L’insertion dans le milieu du travail, et la volonté d’être productif, sont les préoccupations essentielles pour nos enquêtés, c’est ce qui explique leur recours aux microcrédits proposés par la mutuelle chrétienne d’épargne et de crédits « MUCEC/COOPEC », en sigle.

Mots-clés : Microfinance, épargne, microcrédits

Abstract

Microfinance is one of the solutions to achieve one of the Millennium Development Goals, insofar as its mission is to collect savings, rent safes, provide training, lease operations and grant micro-credits to poor families to help them carry out productive or income-generating activities. This work consists of a descriptive and cross-sectional study of the population benefiting from the services of MUCEC/COOPEC. Non-probability sampling for convenience allowed us to take a sample of 100 people. To carry out this study, we used historical and systemic methods. Documentary techniques allowed us to gather the documentation necessary for this study, books, magazines, and MUCEC/COOPEC financial statements, and the interview technique allowed us to discuss with the various actors who were beneficiaries of loans and microfinance managers. We found that 26% of the credit beneficiaries are traders, 7% of the beneficiaries surveyed were excluded from the labor market, 13% of them work informally, 20% of the beneficiaries (head of households) have a formal job (civil servants and others); 15% are farmers and 8% of the beneficiaries are motorcycle, bicycle, cart drivers, hairdressers, etc. (Services). Integration into the work environment and the desire to be productive are the main concerns of our respondents, which explains their recourse to the microcredits offered by the Christian savings and credit mutual "MUCEC/COOPEC".

Keywords: Microfinance, savings, microcredits

Introduction

Problématique

La pauvreté est une cause et une conséquence de la dégradation continue de l'environnement. Elle exacerbe cette dégradation en forçant les populations pauvres à exploiter des terres marginales ou à épuiser des ressources fluviales ou maritimes dans une lutte désespérée pour survivre. Bien que la pauvreté ait été précédemment définie par le revenu, un consensus se dégage de nos jours pour qu'elle englobe une série de privations comprenant le manque d'accès aux ressources naturelles, aux soins de santé et à la vulnérabilité aux catastrophes.

Les pays en développement sont caractérisés par des nombreux problèmes tels que la sous-alimentation, la vulnérabilité de sa population et le faible investissement en capital humain (éducation, santé). Ce constat est observé en dépit que ces pays renferment en leurs seins des potentialités humaines et naturelles susceptibles à améliorer leurs conditions de vie (HAMULI KABARTHUZA, B., 2002).

Le contexte général des institutions de microfinance sont des lieux géographiques où différents types d'acteurs viennent déposer ou retirer des liquidités et sont construites comme outil d'inclusion des exclus du système bancaire classique où les bailleurs de fonds de ces IMF accordent des prêts modestes, à court terme, généralement au taux du marché.

En effet, la République Démocratique du Congo, pays disposant d'une économie peu développée, devrait favoriser la promotion de l'entreprenariat afin de lui permettre de revaloriser les capacités de sa population et de rendre plus pressant la nécessité de promouvoir des structures alternatives de financement capables d'assurer la mobilisation de la petite épargne, d'octroyer du crédit en milieu rural et milieux urbains défavorisés, et de créer des conditions d'une insertion progressive. Relevons donc un secteur pouvant constituer un levier accélérateur pour atteindre l'un des objectifs du millénaire qui n'est rien d'autre que la réduction de la pauvreté.

La microfinance est une des pistes de solution pour atteindre cet objectif, dans la mesure où elle a pour mission, la collecte de l'épargne, la location de coffre-fort, les actions de formation, les opérations de crédit-bail et l'octroi de micro-crédits à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productrices ou génératrices de revenus. On désigne généralement ces familles par le terme de micro-entrepreneurs et la plupart d'eux travaillent dans le secteur informel ou non structuré (LELART MICHEL, 2018).

La question commune qui nous préoccupe consiste à examiner l'impact des microcrédits apportés par les IMF sur la réduction de la pauvreté. Pour ce qui nous concerne, notre travail étant une étude de cas, celui-ci voudrait spécifiquement vérifier si la MUCEC/COOPEC, depuis son implantation à Bandundu-Ville, a déjà contribué à réduire la pauvreté.

A la recherche de solution pour la survie, la population de la ville de Bandundu se livre à des activités du secteur informel (artisanat, petit commerce, agriculture, ...) presque sans encadrement ni soutien de l'Etat, ou de tout autre organisme. En outre, notre constat est également que, malgré la présence de la MUCEC/COOPEC à Bandundu-ville, la pauvreté de masse semble prendre toujours l'ascenseur.

Fort de ce constat, nous nous sommes posé les questions ci-après :

- Le microcrédit reçu de la MUCEC/COOPEC aurait-il contribué à la lutte contre la pauvreté de la population à Bandundu-ville ? Autrement dit, quel est le type de mécanisme qu'utilise la MUCEC/COOPEC dans la réduction de la pauvreté et du chômage dans la ville de Bandundu ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées aussi bien par cette institution que par ses abonnés ou membres ?

Hypothèses

La MUCEC/COOPEC, depuis son implantation à Bandundu ville aurait contribué, tant soit peu à réduire la pauvreté dans les ménages des bénéficiaires de ses microcrédits dans la mesure où les revenus reçus arrivent à stimuler l'épargne et l'investissement comme valeur ajoutée. Les bénéficiaires seraient à mesure de stocker les aliments de base, de manger deux ou trois fois par jour, de faire face aux dépenses d'eau et d'électricité et de scolariser leurs enfants.

Les difficultés rencontrées par les responsables de la MUCEC/COOPEC seraient entre autres le problème de remboursement de prêts à échéance, malgré plus de la moitié arrivent à rembourser leurs prêts à l'échéance mais beaucoup

reste à faire sur l'amélioration de la situation financière des bénéficiaires, il y aurait les problèmes de faible volume du montant octroyé, des conditions d'obtention de microcrédit et de délai de remboursement.

Milieu et méthode

Milieu

Situation géographique

Le siège social de la MUCEC-COOPEC est situé dans la ville de Bandundu, au n° 3 de l'avenue la poste, quartier Salongo, commune de Basoko, province du Kwilu en RDC. Elle est bornée :

- A l'Est, par la Direction provinciale de la SONAS ;
- A l'Ouest, par la rivière Kwilu face à face NGANDAMBO ;
- Au Sud, par la SOBRABAND ;
- Au Nord, par l'Agence de transfert de Fonds Express-Union.

Aspect historique

Du point de vue historique, la MUCEC-COOPEC est une coopérative d'épargne et de crédit régie par la loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux coopératives d'épargne et de crédit. Elle est soumise à d'autres lois et règlements voire instructions de la BCC en vigueur qui régissent le secteur de microcrédit en RDC. Son capital initial est constitué de vingt-quatre millions huit cents quarante mille francs congolais (24 840 000 FC), soit l'équivalent de vingt un mille dollars américains (21.000 $USD), avec une vision d'atteindre un capital social de cinquante mille dollars américains (50 000 $USD) d'ici l'an deux mille vingt (MUCEC-COOPEC, 2015). Il est né l'idée de créer une structure légale de coordination ayant les mêmes objectifs que les Clubs. C'est ainsi qu'est né la mutuelle chrétienne d'épargne et de crédit – coopérative d'épargne et de crédit, en sigle « MUCEC-COOPEC » dans la ville de Bandundu.

Structure fonctionnelle de la MUCEC-COOPEC

a. **L'Assemblée Générale,** l'organe suprême de la MUCEC-COOPEC, est constituée de l'ensemble de ses membres. Elle se réuni une fois l'an et à chaque fois que le besoin se présente, en Assemblée Générale Extraordinaire.

b. **Le Conseil d'Administration,** un organe d'exécution de décisions, se réunit dans les formes prévues par la loi portant dispositions applicables aux Coopératives d'épargnes et de crédits. Il veille au bon fonctionnement et à la bonne gestion de la MUCEC-COOPEC.

c. **La Commission de Crédit et d'Epargne,** un organe qui s'occupe des opérations d'octroi de crédits et de la collecte d'épargnes. Le gérant assure d'office le secrétaire lors des réunions de la commission de crédit.

d. **Le Conseil de Surveillance,** un organe qui s'occupe de conseil avant la prise de toutes décisions utiles.

e. Le gérant de la MUCEC-COOPEC est le garant du bon fonctionnement de l'institution. Il gère et coordonne l'ensemble des activités de la mutuelle. En outre, il participe dans toutes les réunions de la commission de crédit et de l'épargne, et assure le secrétaire lors desdites réunions.

f. **La Comptabilité et Administration :** **d**irigé par un Chef de ce service, qui s'occupe de la comptabilité de l'institution et de la gestion du personnel. Il gère, en outre, les dossiers des membres y compris le patrimoine de la MUCEC-COOPEC.

g. **Le Service de crédit et mobilisation à la clientèle** s'occupe de la clientèle, c'est-à-dire de la recherche des nouveaux adhérents. En l'absence du service commercial, c'est ce service qui s'occupe de la politique commerciale de la MUCEC-COOPEC. Il gère les dossiers de crédits des membres et assure le recouvrement des créances.

Produits et Services offerts par la MUCEC-COOPEC dans la ville de Bandundu

Pour les produits offerts, nous avons :

– Le compte courant ou dépôt à vue destiné aux personnes physique et morale adhérant de la MUCEC-COOPEC. Ce compte permet à ses membres d'effectuer les

versements et retraits de fonds à tout moment et, en toute sécurité. Le compte n'est pas rémunérateur, c'est-à-dire ne produit pas des intérêts. Il sert simplement au dépôt et retrait de fonds quand on veut et cela, sans condition.

– Le compte épargne est un compte rémunérateur destiné à toute personne physique ou morale ayant adhérer au statut de la MUCEC-COOPEC. Pour ce faire, la MUCECCOOPEC met à la disposition de ses clients, les différents sous comptes épargne suivants :

- L'épargne à carte : C'est un compte destiné aux petits commerçants et agriculteurs regroupés dans des clubs.
- L'épargne scolaire : Ce compte permet aux parents de financer, sans rupture, les études des enfants (élèves).
- L'épargne académique : Ce compte permet aux parents d'épargner de fonds pour financer les études universitaires de leurs enfants.
- L'épargne likelemba : Ce compte vient en remplacement du système dit « tontine », afin de transformer ce système en une association pour assurer le bienêtre de ses membres.

Quant aux Services, la MUCEC-COOPEC offre un seul service à la population : le « crédit ». Pour être bénéficiaire de ce service, il faut disposer d'un compte dans ses livres. Elle finance les activités génératrices de revenus et accorde des crédits à la consommation susceptible d'améliorer, tant soit peu, les conditions sociales de ses membres. Nous avons :

- **Le crédit individuel** qui est accordé à tout membre qui a totalisé trois mois d'ancienneté dont le compte est toujours en mouvement ;
- **Le crédit solidaire** : accordé à un groupe d'individus (membres) dont le crédit est garanti par une caution ;
- **Le crédit à la consommation** qui est destiné à l'achat des biens meubles ou immeubles et autres biens de consommation accordée beaucoup plus aux employés des entreprises publiques et privées agrées par la MUCEC-COOPEC.

Taux d'intérêt, durée du prêt et la garantie

Le taux appliqué dépend du type de crédit. La MUCEC-COOPEC dispose trois différents taux à savoir : 3 % pour des microcrédits ; 4,5 % pour des crédits ordinaires et 5 % pour des crédits express.

La durée maximum de prêt accordé par la MUCEC-COOPEC ne dépasse pas 12 mois. Elle varie entre 1 à 12 mois selon le type de crédit sollicité.

Le crédit étant un risque, la commission de crédit de la MUCEC-COOPEC doit s'assurer, en amont, de toute garantie que lui offre son client en cas de non remboursement dans le délai convenu.

Il faut signaler que ces trois différents taux suivent l'amortissement dégressif. En cas de non remboursement à l'échéance, le client paye les pénalités à l'ordre de 2% par mois. Le tableau 1 (voir annexe) reprend le volume et l'évolution de crédits octroyés aux bénéficiaires qui sont en retard de remboursement.

Apport de la MUCEC/COOPEC dans la lutte contre la pauvreté dans la ville de Bandundu

A ce jour, disons que la MUCEC/COOPEC est l'une des institutions de microfinance de la ville de Bandundu qui lutte contre la pauvreté par le fait que celle-ci considère les pauvres comme ses membres (clients) légitimes, c'est pour cette raison qu'elle accorde des microcrédits à ceux-ci, elle leur assure également des formations adéquates par exemple en éducation financière, entrepreneuriat féminin et autres parce qu'ils sont des exclus du système financier classique ou système bancaire classique.

La MUCEC/COOPEC, en sa qualité d'institution de microfinance, lutte contre la pauvreté dans la ville de Bandundu, dans le sens qu'elle est considérée comme le levier de développement voire comme instrument de lutte contre la pauvreté à travers ses produits Epargne ; ses services Crédit et sa participation financière due à l'éducation du client. Elle fait renaître la culture financière et la confiance de la population envers les institutions de microfinance ayant un volet micro

finance (épargne et crédit) et a l'avantage de créer les activités génératrices des revenus et par là même, la création de l'emploi.

Cette institution de microfinance est considérée comme un instrument de lutte contre la pauvreté à travers notamment :

A. L'épargne

L'épargne comme moyen de lutte contre la pauvreté car, sa collecte limite l'endettement, permet l'investissement domestique, renforce les ressources et la rentabilité de la population de la ville de Bandundu.

Les différents tableaux statistiques permettent d'illustrer la théorie évoquée précédemment qui est l'apport de la MUCEC/COOPEC dans la lutte contre la pauvreté dans la ville de Bandundu. Avant toute chose, signalons que la MUCEC/COOPEC a pu récolter durant la période sous étude les épargnes évaluées à 528.448.299 FC dont voici les détails dans le tableau 2 (voir annexe)**:**

Nous constatons dans le tableau 2 qu'à la MUCEC, les épargnes des clients sont en progression très significative soit 100.750.000 FC en 2016, 177.238.099 FC en 2017 et 250.460.200 FC en 2018. Il sied de souligner que ; durant la période sous examen, cette institution a enregistré dans ses livrets **3.484** membres, dont 968 en 2016 ; 1.072 en 2017 et 1.444 en 2018.

B. Le crédit

Soulignons que la MUCEC/COOPEC, durant ces trois années sous-étude, a pu octroyer à ses membres un montant de 486.289.300 FC afin de concrétiser sa mission sociale, celle d'aider les démunis de la ville de Bandundu en leur octroyant le crédit ; il se répartit dans le tableau 3 (voir annexe).

Le tableau 3 nous montre que la MUCEC/Bandundu a pu financer ses membres durant les trois ans sous examen ; un montant de 443.075.450 FC et les membres n'ont remboursés que 294.766.178FC ; par contre, 148.309.272 FC non encore remboursés ou encours de remboursement. Signalons également qu'en 2018, la MUCEC avait accordé plus de crédit que les deux autres années soit 178.225.700 FC sur 443.075.450FC soit 40%.

Méthode

Nous avons réalisé une étude descriptive et transversale à visée analytique auprès de la population bénéficiaire des services de la MUCEC/COOPEC dans la ville de Bandundu au cours de la période allant du 01 juillet 2019 au 29 février 2020.

Nous avons utilisé l'échantillonnage non probabiliste de commodité qui nous a permis de prélever 100 personnes bénéficiaires des services de la MUCEC/COOPEC.

Pour réaliser cette étude, nous avons recouru à la méthode historique qui nous a permis de connaître la MUCEC/COOPEC, ainsi que sa création et la méthode systémique qui nous a servi d'analyser le système d'organisation et de fonctionnement, et à décomposer les différentes données recueillies des clients de la MUCEC/COOPEC afin d'arriver à émettre un jugement sur son apport dans la lutte contre la pauvreté.

Les techniques documentaires nous ont permis de rassembler la documentation nécessaire pour cette étude, les ouvrages, les revues, les états financiers de la MUCEC/COOPEC et la technique d'interview pour discuter avec les différents acteurs bénéficiaires de crédits et gestionnaires de la microfinance.

Notions sur la microfinance et sur la pauvreté

Notions sur la microfinance

Avant de définir la microfinance, nous soulignons qu'il serait vain de rechercher de ce concept une définition précise qui ferait l'unanimité. La microfinance est définie par plusieurs auteurs avec des différences d'ordre terminologiques d'un auteur à l'autre. Selon Marc Labie (1999), on appelle microfinance, l'octroi de services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne) à des personnes développant une activité économique productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socioéconomique (il s`agit des pauvres, sans revenus fixes, qui n'offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales).

YAYA (2007), par contre, définit la microfinance comme étant l'offre de services financiers viables à une clientèle pauvre (composée notamment de petits travailleurs indépendants, ou micro-entrepreneurs) qui n'a pas accès au système bancaire formel. Selon cet auteur, le plus souvent, ces services financiers sont: le crédit et l'épargne, mais il peut s'agir aussi d'autres services spécialisés (assurance, crédit-bail, transfert d'argent, etc.).

Pour la Banque Mondiale (2000), la microfinance consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique, un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives. Cette définition met l'accent sur la précarité des personnes ciblées et le rôle de la microfinance dans le financement des activités productives. Elle se limite à l'octroi des prêts et néglige alors deux autres aspects caractéristiques des IMF : l'initiative a une discipline d'épargne et la médiation sociale. D'après l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la microfinance vise l'accès au financement de petits projets, portés par des personnes marginalisées qui aspirent à créer leur propre emploi, souvent par défaut d'autres perspectives professionnelles et parce que l'accès aux sources traditionnelles leur est refusé. Cette définition étend l'activité des IMF à des opérations de financement en plus de l'octroi des microcrédits.

A notre avis, la microfinance peut se définir comme un ensemble de services financiers et non financiers de proximité offerts par les organisations, aux formes et statuts divers, ayant pour objet, d'amener les pauvres à participer aux activités économiques et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Néanmoins avec son extension dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à « la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel ».

Services offerts par les Institutions de Microfinance (I.M.F.)

Epargne

La notion d'épargne peut être définie de plusieurs façons selon qu'il s'agit de l'épargne individuelle ou de l'épargne nationale. Elle peut être conçue comme la partie du revenu qui n'est pas destinée à une consommation. (YVES CAPUL et OLIVIER GARNIER, 2005). Elle est donc un acte de renonciation à une satisfaction immédiate au profit d'une satisfaction future, d'une consommation future.

Une autre définition proposée par Ramande Lina stipule que l'épargne est ce qui reste du revenu après avoir enlevé la consommation. (RAMANOELINA, M., 1970).

Pour MUHAMMED Yunus, l'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consommée immédiatement en vue d'utilisation future ou encore l'accumulation de capitaux en prévision d'une dépense future (MUHAMMED, 1999).

On épargne notamment pour : réaliser les objectifs qu'on s'est fixés ; envisager l'avenir en toute confiance, fructifier son argent et se constituer un patrimoine, disposer d'un complément de revenu, se prémunir contre les risques potentiels et les aléas de la vie, éviter le gaspillage, bénéficier des crédits, etc.

L'épargne permet aussi aux personnes démunies d'utiliser leurs propres ressources pour sortir de la grande pauvreté et faire face aux crises. A cet effet, nous avons deux types de micro épargnes :

- L'épargne obligataire liée à un microcrédit, dépôt régulier et rémunéré à un taux fixé qui se sert de garantie.
- Epargne volontaire : dépôt minimum de départ fixé puis versements suivants libres, le retrait de l'épargne est libre tant qu'un pourcentage est laissé à l'institution de microfinance en cas d'urgence.

Crédit

Selon Le PETIT LAROUSSE ILLUSTRE (2018), le terme crédit tire son origine du latin « credere » qui signifie croire ou faire confiance. De façon empirique, c'est la confiance dans la solvabilité de quelqu'un. Et d'un point de vue financier, c'est l'opération par laquelle une personne met une somme d'argent à la disposition d'une autre.

Selon PETIT-DUTAILLIS (2007), faire crédit, c'est faire confiance, mais c'est aussi donner librement la disposition affective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service.

En économie, le crédit est une opération par laquelle un prêteur met à la disposition d'un emprunteur une somme d'argent ou des moyens. Le paiement s'effectue moyennant une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu à l'avance.

La définition du crédit revêt également plusieurs aspects parmi lesquels :

- L'aspect matériel : le crédit, c'est le fonds mis à la disposition d'un agent économique contre une promesse de remboursement, donc une location de l'argent.
- L'aspect psychologique : le crédit, c'est la confiance appliquée dans les affaires.
- L'aspect bancaire : faire crédit, c'est prêter un pouvoir d'achat à quelqu'un.
- L'aspect financier : En accordant un crédit, on envisage des intérêts à retirer de cet acte.
- L'aspect juridique : l'opération de crédit est « un contrat synallagmatique » qui crée des droits et des obligations entre les créditeurs et débiteurs.

L'octroi d'un crédit suppose de la part du débiteur l'engagement de remboursement à l'échéance. Quant à la créance, il n'accorde donc le crédit que s'il a confiance dans la solvabilité du débiteur. Le crédit facilite les échanges, stimule la production, amplifie le développement et crée aussi la monnaie. Les diverses formes de crédit peuvent se distinguer en fonction de plusieurs critères : durée, emploi, origine, garantie…

Le transfert de fonds

Le transfert d'argent ou encore transfert de fonds fait généralement référence aux paiements scripturaux (chèques, mandats), au virement bancaire (entre deux comptes bancaires), au transfert électronique des fonds par l'utilisation des cartes bancaires, au virement des fonds par courriel et au système GIRO (transferts interbancaires). Mais un transfert d'argent peut aussi (et surtout) s'effectuer sous forme de versements en espèce par l'intermédiaire d'agences agréées ou via les réseaux visa Mastercard. Le transfert d'espèce par l'intermédiaire d'agences agréées est plus usité dans le cadre des institutions de microfinance.

Forces et faiblesses de la microfinance

Forces de la Microfinance

Par rapport au crédit classique, la microfinance est orientée sur une cible nouvelle : les pauvres et les exclus. Elle reconnaît leurs talents, leurs besoins et leur capacité à rembourser les prêts. L'utilisation dirigée de la microfinance pour résoudre des défis de développement dans des situations où la base de la subsistance des populations est détruite ou très précaire a rarement été un succès. Le microcrédit se révèle par contre le plus utile pour ceux qui ont identifié une opportunité économique et qui sont en situation de faire fructifier cette opportunité s'ils ont la possibilité de se procurer une petite somme d'argent au moment où ils en ont besoin.

Ainsi, les personnes pauvres qui travaillent dans des économies stables ou en croissance, qui ont démontré leur capacité à conduire les activités proposées dans un esprit d'entreprise et leur engagement à rembourser leurs dettes, sont les meilleurs candidats pour le microcrédit.

Faiblesses de la microfinance

La délimitation du crédit, c'est-à-dire, en terme du montant, a un seuil sur lequel, l'institution de

microfinance n'est peut pas dépasser, il sied également de signaler, l'aspect échéance, une institution de microfinance n'octroi que des crédits à court et moyen terme selon le cas, pas à long terme comme dans des banques commerciales par exemple.

Bénéficiaire de microcrédit

Le bénéficiaire type des services de microfinance est une personne dont les revenus sont faibles et qui n'a pas accès aux institutions financières formelles faute de pouvoir, remplir les conditions exigées par ces institutions (documents d'identification, garanties, dépôt minimum). Il mène généralement une petite activité génératrice de revenus dans le cadre d'une petite entreprise familiale (BAD/OCDE, 2007).

Résultats et discussion

Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires

L'exploitation des résultats obtenus nous permet d'acquérir des renseignements relatifs au genre, sur la tranche d'âge, milieu, situation matrimoniale, niveau d'études, profession, nombre de personnes pris en charge, ainsi que, le statut social avant l'accès au microcrédit des bénéficiaires enquêtés. Tous repartis dans des tableaux en annexe.

Tableau 4. Répartition des enquêtés selon leur sexe

Au regard de ce tableau, il ressort que plus de la moitié des bénéficiaires du microcrédit est constituée par les hommes, soit 60% d'enquêtés. Les femmes bénéficiaires de microcrédit ne représentent que 40% des sujets.

Tableau 5. Répartition des bénéficiaires selon leur tranche d'âge

Lorsque nous analysons la situation par tranche d'âge dans le tableau 5, il se dégage que 35% des bénéficiaires de crédit à la MUCEC ont un âge compris entre 18 et 29 ans, 30% entre 30 et 39 ans. Par contre, 25% des bénéficiaires ont un âge compris entre 40-49 ans, et 10% ont un âge de 50 ans et plus.

Tableau 6. Répartition des bénéficiaires selon leur niveau d'études

L'analyse du tableau 6 nous permet de constater que 46% des personnes interviewées ont atteint le niveau d'études secondaire, 25% des personnes enquêtées sont des universitaires, la remarque est que la quasi-totalité des bénéficiaires ont fréquenté l'école puisque les analphabètes ne représentent que 11% des enquêtés.

Tableau 7. Répartition des bénéficiaires selon leur état matrimonial

Le tableau 7 nous montre que 62 bénéficiaires des enquêtées soit 62% sont marié(e)s suivis de 25% des célibataires, 7% des divorcés et 6% des veuf(ves).

Tableau 8. Répartition des bénéficiaires selon leur résidence

Le tableau 8 nous révèle que 12% des bénéficiaires des microcrédits de MUCEC/COOPEC sont concentrées dans les quartiers Mampuya et Malebo, suivie 11 bénéficiaires soit 11% dans le quartier Lisala, 10 bénéficiaires de microcrédit soit 10% résident respectivement dans les quartiers Salongo et Musaba, enfin 9 bénéficiaires soit 9% résident dans les quartiers Air-Congo, Salongo, Salamita et Lwani.

Tableau 9. Statut social avant de bénéficier le microcrédit à la MUCEC/COOPEC

Selon le tableau 9 basé sur les données recueillies, on constate que 26% des bénéficiaires de crédit sont des commerçants, 20% des bénéficiaires (chef des ménages) ont un travail formel (fonctionnaires et autres), 15% sont des agriculteurs, 13% d'entre eux travaillent informellement, 8% des bénéficiaires se retrouvent parmi les conducteurs des motos, des bicyclettes, des charriots, coiffeurs et 7% des bénéficiaires enquêtés étaient exclus du marché du travail. L'insertion dans le milieu du travail, et la volonté d'être productif, sont les préoccupations essentielles pour nos enquêtés, c'est ce qui explique leur recours au microcrédit proposés par la MUCEC/COOPEC.

Tableau 10. Répartition des bénéficiaires selon le nombre des personnes en leur charge

L'analyse du tableau 10 nous indique que 58% des bénéficiaires enquêtés n'ont aucune personne à prendre en leur charge, cela s'explique par le fait qu'ils sont célibataires et au chômage ; 35% des bénéficiaires enquêtés prennent en charge moins de trois personnes, et seulement 7% ont à leur charge plus de trois personnes. Cet indicateur est très capital du fait que celui qui a plus des personnes à sa charge, aura besoin d'un crédit élevé pour subvenir à tous les besoins du ménage.

Caractéristiques liées à la situation des bénéficiaires

Tableau 11. Conditions d'octroi de crédit aux bénéficiaires par MUCEC/COOPEC

Au regard du tableau 11, 44% des bénéficiaires pensent que l'octroi d'un crédit est conditionné à un compte épargne à la MUCEC, suivie de 31% pour un partenariat avec la coopérative, 19% estiment plutôt avoir un objet de valeur comme gage à la MUCEC et enfin 6% sont pour une activité génératrice de revenu.

Tableau 12. Répartition des enquêtés selon le montant reçu à la MUCEC-COOPEC

Pour le tableau 12, 42 bénéficiaires soit 42% ont reçu le montant de 1001 à 2000 $US suivis de 32 cas soit 32% ont reçu un crédit 2.001 à 5.000$, 21 bénéficiaires soit 21% ont sollicité un crédit de 5.001$ à 10.000$ et 5 cas ont reçu un crédit de 10.0001 et plus. Ceci revient à dire que le plafond de la MUCEC dans le financement des bénéficiaires se trouve dans l'intervalle de 1001 à 2.000$.

Tableau 13. Répartition des bénéficiaires selon la destination des crédits accordés par la MUCEC-COOPEC

Les données du tableau 13, issues de notre enquête concernant les activités exercées par nos enquêtés une fois que les microcrédits leur ont été accordés nous montrent que 40% des bénéficiaires travaillent dans le domaine de l'artisanat tel que la menuiserie, coiffure, platerie, broderie, couture ; 26% d'entre eux travaillent dans le domaine des commerces, c'est la cas notamment des restaurateurs, rôtisseurs, vente des denrées alimentaires, des boissons locales, de braise, de la farine ; 13% des agriculteurs ; 11% aux études telles que la scolarisation des enfants qui jadis n'étaient pas pris en charge par les bénéficiaires et enfin 10% exercent autres activités. Comme remarque, nous constatons que tout l'argent octroyé par la MUSEC aux bénéficiaires est destiné à une activité génératrice de revenu (AGR).

Tableau 14. Evolution de l'activité des bénéficiaires après l'accès au crédit par la MUCEC/COOPEC

Le tableau supra révèle que 91% de nos enquêtés ont reconnu avoir constaté une augmentation de leur revenu à partir des microcrédits reçus, alors que 9% se plaignent d'avoir enregistré une baisse de leur revenu sous l'effet de la micro finance. Ceci reflète une bonne gestion des crédits obtenus pour 91% (bien et très bien) des cas. Des cas d'achat de motos, de téléviseurs, de radios ou de vêtements nous ont été rapportés. Pour d'autres encore, des investissements précoces ont été réalisés avec les fonds empruntés ; c'est le cas d'un client qui a financé la poursuite des travaux de construction de sa maison avec le microcrédit lui octroyé par la MUCEC.

Tableau 15. Répartition des bénéficiaires d'après le taux de remboursement de crédit accordé à la MUCEC-COOPEC

Au regard du tableau 15, 68% des bénéficiaires ont reçu un crédit dont le taux de remboursement est de 3%, 24% des bénéficiaires pour le taux de 4,5% et 8% des bénéficiaires ont reçu le crédit pour un taux de 5%.

Tableau 16. Répartition des bénéficiaires sur l'impact de crédit accordé par la MUCEC-COOPEC à leurs activités

Pour mesurer l'impact des crédits accordés par la MUCEC/COOPEC sur les activités des bénéficiaires, il se dégage dans le tableau 16 que 52% des bénéficiaires ont affirmé avoir augmenté leur capital, 18% ont acheté les

parcelles, 12% ont construit des maisons, 11% se sont donnés à d'autres activités et 7% ont scolarisé leurs enfants.

Tableau 17. Répartition des bénéficiaires d'après la capacité de remboursement des crédits reçus

La capacité de remboursement à échéance est assurée à 84% des bénéficiaires contre 16% qui ont éprouvé quelques difficultés à rembourser le crédit à l'échéance (Tableau 17). Ceci témoigne de l'intérêt porté par les bénéficiaires à garder et à promouvoir la microfinance ; une simple expression de la personnalité de ceux-ci. Mais aussi, ce taux de remboursement dans le délai est un signe d'enrichissement pour les bénéficiaires de crédits.

Caractéristiques liées à l'impact des microcrédits octroyés par la MUCEC/COOPEC dans la vie socio-économique des bénéficiaires

Tableau 18. Impact de microcrédit sur l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires enquêtés

Selon les données issues de notre enquête (Tableau supra), on constate que 66% des personnes enquêtées ressentent une évolution dans leur condition de vie, les crédits reçus de la MUCEC ont amélioré leur niveau de vie, contrairement à 34% des personnes interviewés qui ne constatent pas cette amélioration dans leur vie. Ce taux de satisfaction peut être expliqué par le fait que l'accès à un emploi, et plus généralement à une activité qui génère le revenu conduit inévitablement à l'amélioration des conditions de vie de l'individu.

Tableau 19. Impact de microcrédit sur l'accès aux soins de santé des bénéficiaires enquêtés

Au regard du tableau ci-dessus, il se révèle que 68% des bénéficiaires trouvent que le microcrédit a amélioré leur accès aux soins (possibilité d'accès à la médecine privé, l'accès aux médicaments, etc.), par contre 32% des bénéficiaires jugent que le microcrédit ne leur a pas permis d'améliorer l'accès aux soins de santé.

Tableau 20. Impact de microcrédit sur la scolarisation des enfants des bénéficiaires enquêtés

Le tableau 20 nous révèle que 82% des bénéficiaires enquêtés ayant des enfants scolarisés affirment avoir amélioré les conditions de scolarisation de leurs enfants soit par l'accès à des cours particuliers de renforcement ou autres (transport, fournitures scolaires, etc.), 18% pensent que la situation de la scolarisation de leurs enfants reste la même.

Tableau 21. Impact de microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires enquêtés

A la question de savoir si le microcrédit a permis d'améliorer l'alimentation des bénéficiaires (Tableau supra), 60% de l'échantillon répondent affirmativement, contre 40% qui sont septiques à l'alimentation des bénéficiaires. Cela explique que bon nombre des bénéficiaires donne priorité à l'alimentation.

Conclusion

Au terme de cette étude, la question fondamentale qui nous préoccupait était celle d'examiner l'impact des microcrédits accordés par la MUCEC/COOPEC, depuis son implantation à Bandundu-Ville, sur la réduction de la pauvreté et les difficultés que rencontre la MUCEC/COOPEC vis-à-vis de ses abonnés ou bénéficiaires des microcrédits. Nous avons procédé à une enquête auprès de 100,00 ménages comme bénéficiaires des microcrédits auprès de la MUCEC/COOPEC

Les principaux résultats auxquels nous sommes parvenu peuvent être présentés comme suit :

Durant les trois ans sous étude, la MUCEC/COOPEC a pu mobiliser les épargnes dans la ville de Bandundu évaluées à 528.448.299 FC dont ; 100. 750.000 FC en 2016 soit 19% ; 177. 238.099 FC en 2017 soit 34% et 250.460.200 FC en 2016 soit 47% ;

En ce qui concerne les crédits, elle a affecté un montant de 443.075.450 FC durant les trois années, soit 109.187.950FC (25%) en 2016 ; 155.661.800FC (35%) en 2017 et 178.225.700FC (40%) en 2018.

Les résultats tirés de cette recherche nous ont permis aussi de constater que 26% des bénéficiaires de

crédit sont des commerçants, 7% des bénéficiaires enquêtés étaient exclus du marché du travail, 13% d'entre eux travaillent informellement, 20% des bénéficiaires (chef des ménages) ont un travail formel (fonctionnaires et autres) ; 15% sont des agriculteurs et 8% des bénéficiaires se retrouvent parmi les conducteurs des motos, des bicyclettes, des charriots, coiffeurs, etc. (Services). L'insertion dans le milieu du travail, et la volonté d'être productif, sont les préoccupations essentielles pour nos enquêtés, c'est ce qui explique leur recours aux microcrédits proposés par la MUCEC/COOPEC. On constate aussi que 66% des personnes enquêtées ressentent une évolution de leur condition de vie due au microcrédit et de l'activité issue de ce dernier, contrairement à 34% des personnes interviewées qui ne constatent pas une amélioration de leur niveau de vie.

Sur le bien-être des bénéficiaires (scolarisation, soins de santé, alimentation, dépenses mensuelles, etc.), les résultats indiquent que 87.50% avouent que le microcrédit a eu un impact positif sur la scolarisation de leurs enfants, 31.25% mentionnent l'accès aux soins de santé, 59.39% ont amélioré leur couverture des besoins alimentaires. Ces résultats nous confirment la deuxième hypothèse selon laquelle : « L'accès aux microcrédits accroit le niveau de vie des bénéficiaires ».

Ainsi donc, sans nul doute nous confirmons nos hypothèses selon lesquelles, la microfinance est un outil indispensable dans le processus de la lutte contre la pauvreté des ménages dans la ville de Bandundu, de fait qu'elle s'oriente plus vers les personnes exclues du système financier classique.

Références Bibliographiques

BAD/OCDE (2007). *Perspectives économiques en Afrique.* Paris : Ed. OCDE, Paris BANQUE MONDIALE (2000). *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : combattre la pauvreté.* Ed. ESKA

CAPUL, J. et GARNIE, O. (2008). *Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales.* Paris : HATIER.

HAMULI KABARTHUZA, B. (2002). *Donner sa chance au peuple congolais*. Paris : Ed. Karthala

LABIE, M. (1999). La microfinance en question. Un état de lieu du monde en développement. Bruxelles. Vol. 32. N°2. pp. 3 – 23.

LELART, M. (2018). Le microcrédit, un contrat social ? In http://www2.cnrs.fr/journal/1909.htm, (page consultée le 20 mars 2018) www.planetfinance.org

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRE (2018). *Dictionnaire Français*. Larousse

MUCEC/COOPEC (2015). *Présentation de la MUCECE/COOPEC*. Bandundu

MUHAMMED, Y. (1999). *Vers un monde sans pauvreté.* Paris : Edition Amazon.

PETIT- DU TAILLIS, G. (1964). *Les crédits et les banques.* Paris: Sirey.

YAYA KOLOMA (2007). Micro finance et réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne, in *GED*, université Montesquieu –Bordeaux, France.

Annexe

Tableau 1. Volume et évolution des crédits en retard de remboursement de 2016-2018

Année	Nombre de crédits	Montant octroyé	Montant embousré	Montant en retard de remboursement
2016	514	150.709.400 FC	87.350.300 FC	63.359.100 FC
2017	601	172.826.100 FC	100.906.000 FC	71.920.100 FC
2018	758	162.753.800 FC	98.112.850 FC	64.640.950 FC
Total	1873	486.289.300 FC	286.369.150 FC	199.920.150 FC

Source : Tableau élaboré par nous-même sur base des données recueillies au service crédit/client MUCEC (balance âgée) 2016-2018.

Tableau 2. Volume d'épargnes en Francs congolais collectées par la MUCEC/ COOPEC de 2016-2018

N°	Types d'épargnes	2016	2017	2018
1	Epargne à vue	49.000.000 FC	110.100.000 FC	181.300.000 FC
2	Epargne à terme	9.100.000 FC	12.117.800 FC	11.500.000 FC
3	Epargne à la carte	33.650.000 FC	50.001.000 FC	53.150.000 FC
4	Epargne à scolaire	6.000.000 FC	3.199.000 FC	2.061.000 FC
5	Epargne académique	700.000 FC	239.799 FC	359.000 FC
6	Epargne Likelemba	2.300.000 FC	1.580.500 FC	2.090.100 FC
Total		100.750.000 FC	177.238.099 FC	250.460.200 FC

Source : Tableau élaboré par nous-même sur base des données récoltées à la MUCEC

Tableau 3. Volume et évolution des crédits octroyés par la MUCEC à ses membres de 2016 à 2018 (en Francs congolais)

N°	Année	Montant octroyé	Montant remboursé	Montant non remboursé
01	2016	109.187.950 FC	87.350.360 FC	21.837.590 FC
02	2017	155.661.800 FC	118.302.968 FC	37.358.832 FC
03	2018	178.225.700 FC	89.112.850 FC	89.112.850 FC
Total		443.075.450 FC	294.766.178 FC	148.309.272 FC

Source **:** *MUCEC/COOPEC, Service de crédit ; Balances âgées, 2016, 2017 et 2018*

Tableau 4. Répartition des sujets selon leur sexe

Sexe	Fréquence	%
Féminin	40	40
Masculin	60	60
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 5. Répartition des bénéficiaires selon leur tranche d'âge

Tranche d'âge (ans)	Fréquence	%
18-29	30	30
30-39	35	35
40-49	25	25
50 ans et plus	10	10
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 6. Répartition des bénéficiaires selon leur niveau d'études

Niveau d'études	Fréquence	%
Analphabètes	11	11
Primaires	18	18
Secondaires	46	46
Supérieur et/ou universitaires	25	25
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 7. Répartition des bénéficiaires selon leur état matrimonial

Etat matrimonial	Fréquence	%
Célibataires	25	25
Marié(e)s	62	62
Divorcé(e)s	07	07
Veuf(ves)	06	06
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 8. Répartition des bénéficiaires selon leur résidence (quartiers)

Résidence	Fréquence	%
Air Congo	09	09
Salongo	09	09
Scibe	10	10
Lisala	11	11
Trois rivières	09	09
Musaba	10	10
Salaminta	09	09
Malebo	12	12
Lwani	09	09
Mampuya	12	12
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 9. Statut social avant de bénéficier le microcrédit à la MUCEC/COOPEC

Statut social	**Fréquence**	**%**
Sans emplois (chômeur)	07	07
Travail formel	20	20
Travail informel	13	13
Commerçants	26	26
Artisan	11	11
Agriculteur	15	15
Autres	08	08
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 10. Répartition des bénéficiaires selon le nombre des personnes en leur charge

Personne en leur charge	**Fréquence**	**%**
Aucun	58	58
Moins de 3	35	35
3 personnes et plus	07	07
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 11. Conditions d'octroi de crédit aux bénéficiaires par MUCEC/COOPEC

Conditions d'octroi de crédit	**Fréquence**	**%**
Avoir une activité génératrice de revenu	06	06
Avoir un compte épargne à la MUCEC	44	44
Avoir un objet de valeur comme gage	19	19
Être partenaire à la MUCEC	31	31
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 12. Répartition des enquêtés selon le montant reçu à la MUCEC-COOPEC

Montant reçu	Fréquence	%
1.001-2.000$	42	42
2.001-5000$	32	32
5.001-10.000$	21	21
10.001 et plus	05	05
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 13. Répartition des bénéficiaires selon la destination des crédits accordés par la MUCEC-COOPEC

Destination des crédits accordés	Fréquence	%
Artisanat	40	40
Commerce	26	26
Etudes	13	13
Agriculture	11	11
Autres	10	10
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 14. Evolution de l'activité des bénéficiaires après l'accès au crédit par la MUCEC/COOPEC

Evolution de l'activité	Fréquence	%
Assez bien	09	09
Bien	36	36
Très bien	55	55
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 15. Répartition des bénéficiaires d'après le taux de remboursement de crédit accordé à la MUCEC-COOPEC

Taux de remboursement	Fréquence	%
3%	68	68
4,5%	24	24
5%	08	08
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 16. Répartition des bénéficiaires sur l'impact de crédit accordé par la MUCEC-COOPEC à leurs activités

Impact du crédit reçu sur l'activité	Fréquence	%
Achat parcelle	18	18
Scolarité des enfants	07	07
Construction d'une maison	12	12
Augmentation de mon capital	52	52
Autres activités	11	11
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 17. Répartition des bénéficiaires d'après la capacité de remboursement des crédits reçus

Remboursement des crédits reçus	Fréquence	%
A l'échéance	84	84
Après l'échéance	16	16
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 18. Impact de microcrédit sur l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires enquêtés

Conditions d'octroi des crédits	Fréquence	%
Oui	66	66
Non	34	34
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 19. Impact de microcrédit sur l'accès aux soins de santé des bénéficiaires enquêtés

Accès aux soins des bénéficiaires	Fréquence	%
Oui	68	68
Non	32	32
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 20. Impact de microcrédit sur la scolarisation des enfants des bénéficiaires enquêtés

Scolarisation des enfants	Fréquence	%
Oui	82	82
Non	18	18
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.

Tableau 21. Impact de microcrédit sur l'amélioration de l'alimentation des bénéficiaires enquêtés

Impact de microcrédit sur l'alimentation des bénéficiaires	Fréquence	%
Oui	60	60
Non	40	40
Total	100	100

Source : Enquête sur le terrain.